



DESCRIPTION DE TRAVAIL

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste

Numéro du poste Divers	Titre du poste Gestionnaire, Évaluation et interventions	
Classification du poste WP-05	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision NAT-0043	Code du poste 500140	Code national des professions 40030
Ministère ou organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau Divers
Composante organisationnelle (Secteur/Division)	Emplacement géographique Divers	
Exigences linguistiques Divers	Profil linguistique Divers	
Exigences en matière de communication Divers	Exigences relatives à la sécurité Divers	

Renseignements sur le superviseur

Numéro du poste Divers	Titre du poste Directeur adjoint, Interventions / Sous-directeur d'établissement, pavillon de ressourcement	Classification du poste AS-07
----------------------------------	---	---

Déclaration de l'employé

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description de travail.

Nom de l'employé	Signature	Date

Déclaration du superviseur

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom du superviseur	Signature	Date

Autorisation du gestionnaire

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION DE TRAVAIL

Résultats axés sur le service à la clientèle

Exécution d'activités de gestion des cas et de réinsertion dans un établissement correctionnel fédéral au sein du Service correctionnel du Canada (SCC), afin d'assurer la réinsertion sécuritaire des délinquants dans la collectivité.

Activités principales

Supervise les fonctions de gestion des cas au sein d'un établissement correctionnel fédéral; et contribue à l'élaboration et à l'amélioration des services de gestion des cas, et des pratiques et procédures associées au système de gestion de l'information.

Supervise le travail des agents de libération conditionnelle en établissement et autres membres du personnel; offre conseils, orientation et formation au personnel et aux gestionnaires de l'établissement sur des questions liées à la gestion des cas; fournit des renseignements et des recommandations aux décideurs, tels que les directeurs d'établissement et les commissaires; planifie et gère les ressources humaines, ainsi qu'apporte une contribution aux activités financières de l'unité.

Dirige la préparation des cas et les évaluations des délinquants; participe à l'élaboration des plans correctionnels; assure la surveillance et l'évaluation des progrès des délinquants à l'égard de leur plan correctionnel; et intervient directement dans les dossiers complexes, notamment en répondant aux plaintes et griefs des détenus concernant la gestion de leur cas.

Établit et entretient des contacts avec d'autres employés de l'établissement, des membres de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) et des représentants d'organismes communautaires; discute des problèmes et les résout, et acquiert une connaissance critique des questions qui ont une incidence sur les plans et les activités de réinsertion sociale.

Surveille les différentes composantes des activités de gestion des cas offertes et assure leur conformité aux politiques nationales et aux normes de l'établissement; élabore des plans pour remédier aux points faibles et prend des mesures correctives.

Collabore et participe, avec le Gestionnaire de programmes et les représentants de la collectivité, à l'élaboration de projets communautaires que les délinquants peuvent entreprendre ou compléter; et dirige ou participe à des comités multidisciplinaires ou d'intervention correctionnelle de l'établissement, tels que ceux ayant trait au placement à l'extérieur et aux permissions de sortir avec escorte (PSAE).

Supervise les employés subalternes, élabore des plans de travail, évalue le rendement, répond aux besoins en matière de formation, résout les problèmes de rendement et assure un milieu de travail sain et productif; veille à l'utilisation optimale des ressources, établit l'ordre de priorités du travail, et fournit une orientation et un encadrement au personnel et aux équipes de projets.

Le titulaire du poste détient le titre d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance des principes et des méthodes de leadership, de gestion des ressources humaines et de gestion du changement, afin de diriger, superviser et motiver le personnel et les équipes de projet; établir et maintenir des relations de travail efficaces avec le personnel, les cadres et divers intervenants; résoudre les problèmes de rendement; favoriser et promouvoir un environnement de travail positif.

Connaissance de l'histoire sociale des différentes cultures et de leurs effets sur les traumatismes intergénérationnels, afin de comprendre les besoins particuliers des délinquants appartenant à des groupes ethnoculturels minoritaires, ainsi que leur impact sur la réinsertion de ces délinquants; et proposer des interventions adaptées et mettre à disposition des possibilités culturelles réparatrices.

Connaissance du mandat, de la mission, de la structure, des rôles, des responsabilités, des politiques et des procédures du SCC, ainsi que de ses directives régissant la gestion des cas, afin de coordonner les fonctions de gestion des cas et s'assurer qu'elles correspondent aux priorités du SCC.

Connaissance des lois et règlements applicables, notamment *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et son règlement d'application (RSCMLC), le *Code criminel* du Canada et la *Charte canadienne des droits et libertés*, afin de déterminer leur incidence sur les activités de gestion des cas et administrer des fonctions de gestion des cas au sein d'un établissement correctionnel fédéral.

Connaissance des lois applicables, dont la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, afin de gérer le travail de l'unité.

Connaissance des rôles et des relations existant entre les organismes partenaires et les membres de l'équipe de gestion des cas, comme les agents de libération conditionnelle, les agents de liaison autochtones, les agents de programmes correctionnels, l'aumônier, le psychologue et les autres professionnels impliqués dans la gestion du cas d'un délinquant, afin de coordonner les activités de gestion des cas et d'échanger l'information.

Connaissance des domaines de la sociologie, de la psychologie et de la criminologie, afin de mieux comprendre le comportement humain en vue de planifier, surveiller et évaluer les plans de gestion des cas.

Connaissance des populations de délinquants et de leurs diverses dynamiques, telles que la diversité culturelle, les différences de genre, les troubles de santé mentale, les besoins spéciaux, les types d'infractions et l'appartenance à des groupes de menace à la sécurité, afin de faciliter l'identification des facteurs contributifs et de contribuer à l'élaboration des plans correctionnels.

Connaissance des politiques et des procédures liées à la libération conditionnelle et aux contacts avec les victimes, afin de superviser les agents de libération conditionnelle en établissement dans la coordination et l'approbation des plans de libération conditionnelle et des programmes prélibératoires; et évaluer la capacité de rapprochement entre le délinquant, la collectivité, l'agent de libération conditionnelle sur le terrain et la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

Connaissance des politiques et procédures relatives à l'Unité d'intervention structurée (UIS), à la gestion des cas et à la gestion de la population, afin d'aider les équipes de gestion des cas et les gestionnaires à résoudre les problèmes d'adaptation institutionnelle pour que les délinquants puissent être maintenus dans une population ouverte; fournir un soutien en matière de surveillance pour l'autorisation des détenus dans une UIS et la planification de leur transfert à l'extérieur.

Connaissance des principes régissant l'efficacité des programmes correctionnels et des interventions, du processus de gestion des cas ainsi que des techniques, méthodes et pratiques d'évaluation du risque psychologique, afin de planifier des programmes pour les délinquants; évaluer, conseiller et superviser les délinquants tout au long de leur peine et de la préparation de cas; et surveiller les progrès des délinquants par rapport à leur plan correctionnel respectif.

Connaissance des principes et des pratiques de gestion et d'administration nécessaires, afin de superviser le travail de l'unité, de même que contrôler et surveiller les ressources de l'unité.

Connaissance des principes et des pratiques relatives à la sécurité et sûreté du personnel, et à la primauté du droit, afin d'agir efficacement avec les délinquants ayant un comportement agressif ou autodestructeur.

Connaissance des objectifs et des exigences en matière de données du Système de gestion des délinquants (SGD), afin de superviser les activités connexes au sein de l'établissement.

Connaissance des tendances et des développements dans le domaine de la gestion des cas correctionnels et des options de traitement, en plus des innovations en matière de programmes de réhabilitation et de réinsertion, afin de rester au fait des récents changements dans ces domaines; d'adopter une approche actuelle dans la gestion des cas; et appliquer une philosophie de gestion intégrée des cas.

Habilités en communication orale, afin d'offrir conseils, orientation et formation aux gestionnaires et au personnel; entretenir les contacts et collaborer avec les membres de l'équipe de gestion des cas et avec les organismes communautaires pour discuter des plans et des programmes de transition, ainsi que pour résoudre les problèmes; et présider et participer à des comités multidisciplinaires ou d'établissement.

Habilités en communication écrite, afin de rédiger des recommandations à des fins de prise de décision.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et de son règlement d'application, et de l'article 2 du *Code criminel du Canada* dans le but de respecter les exigences liées aux fonctions d'un agent de la paix. Des compétences en rédaction sont requises pour rédiger les rapports d'incidents de sécurité et les rapports d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives ou au comportement inacceptable des délinquants, conformément aux exigences se rattachant aux fonctions d'un agent de la paix.

Efforts

Des efforts physiques sont requis pour :

Passer de longues périodes en position assise devant un ordinateur ou pendant l'examen de documents, lors l'analyse des besoins et dans le cadre de la participation à des réunions ou à des audiences; et se déplacer entre les bâtiments pour rencontrer les délinquants et le personnel.

Des efforts intellectuels sont requis pour :

Superviser les fonctions de gestion des cas en établissement correctionnel fédéral, conformément aux exigences de gestion et aux besoins particuliers des délinquants; et donner de la rétroaction sur les progrès des délinquants et les conséquences connexes en ce qui a trait à la garde sécuritaire des délinquants, à leur réinsertion éventuelle dans la collectivité et à la protection du public.

Mettre en œuvre, surveiller et recommander des améliorations à la prestation d'activités de gestion des cas et au processus de partage de l'information.

Appliquer des mécanismes d'examen de la qualité dans le but d'assurer l'observation des politiques, des normes et des procédures nationales qui régissent les activités de gestion des cas; repérer les domaines qui doivent être améliorés et élaborer des recommandations et des plans permettant de corriger les lacunes recensées.

Assurer le contrôle de la qualité des documents en temps opportun et signer chaque rapport produit par les agents de libération conditionnelle, ainsi qu'émettre son opinion quant aux recommandations qu'ils proposent, conformément à la politique et à la législation.

Coordonner et faciliter une approche d'équipe collaborative pour gérer la peine d'un délinquant; surveiller et améliorer les processus administratifs et les liaisons entre les membres du personnel correctionnel, la collectivité et les organisations partenaires comme les organismes d'application de la loi et la CLCC, pour assurer un partage d'information efficace.

Superviser les activités d'entretien du SGD de manière à soutenir la gestion intégrée des cas; surveiller et cibler les problèmes de données connexes et recommander des changements aux procédures dans le but d'améliorer le partage de données entre les différents partenaires du système de justice.

Analyser des données sur les délinquants afin de faciliter la réalisation des objectifs de gestion des cas; participer à la prise de décisions en matière de gestion des cas; intervenir dans les dossiers complexes, conformément au plan de gestion des cas et à l'évaluation des risques et des besoins; et s'assurer de la pertinence de l'information fournie à la CLCC pour évaluer l'aptitude d'un délinquant à la libération conditionnelle.

Évaluer les besoins en matière de ressources humaines, financières et matérielles, élaborer les plans opérationnels de l'unité, et offrir des activités de réinsertion qui contribuent à la stabilité du milieu carcéral et à la réinsertion sécuritaire des délinquants dans la collectivité.

Superviser, lorsqu'il y a lieu, les adjoints en gestion des cas, ou assumer le rôle d'adjoint en gestion des cas dans certains emplacements.

Lorsqu'il y a lieu, offrir du mentorat, de l'encadrement et de la formation au personnel, au personnel contractuel d'agence, aux bénévoles, aux étudiants et aux autres personnes impliquées dans le processus de gestion des cas, en surveillant la conformité de ces personnes aux normes et aux exigences prévues par la politique et en contribuant aux évaluations du rendement.

Signaler immédiatement au personnel de sécurité toute information ou observation susceptible de mettre en péril la sécurité des individus ou des installations et remplir la documentation connexe au besoin; contribuer à la sécurité du personnel et des délinquants en assurant une sécurité dynamique par le biais de l'observation, de la surveillance et du signalement; et contribuer à l'interception de drogues, à la gestion de la population délinquante et aux stratégies utilisées face aux groupes de menaces à la sécurité.

Des efforts psychologiques sont requis pour :

Garder son sang-froid, son impartialité et son attitude professionnelle lorsqu'il s'agit d'aider le personnel pendant une crise pour assurer la sécurité de chaque personne, ou lorsqu'il s'agit d'assumer tout autre rôle requis en réponse à une crise.

Responsabilité

Ressources humaines :

Fournit de la supervision fonctionnelle à des employés comme les agents de liaison autochtone.

Gère les employés subordonnés et les équipes de projets, et attribue le travail; établit les priorités, fournit des directives et motive l'équipe à réaliser les objectifs; encourage et facilite l'accès aux possibilités d'apprentissage et de perfectionnement continus; assure le suivi des progrès et évalue le rendement; effectue la planification de la dotation en personnel et des ressources humaines; met en œuvre des politiques et des normes en matière de ressources humaines; et favorise un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif.

Conformément aux fonctions d'un agent de la paix, prépare des rapports oraux et écrits à l'intention du personnel correctionnel au sujet des observations faites sur le comportement des délinquants dans le but de l'aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs déplacements et leurs transfèrements, ainsi qu'à la sécurité générale et le maintien de l'ordre au sein du site en question. Le titulaire du poste veille à ce que les délinquants respectent les règles et règlements ministériels. Il peut recommander des mesures disciplinaires allant d'une réprimande verbale à une recommandation de porter des accusations; cette mesure est conforme à l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le titulaire du poste peut arrêter et inculper un délinquant présumé, en conformité avec l'article 2 du *Code criminel du Canada*.

Ressources financières :

Signe les prêts d'urgence accordés aux délinquants; recommande le versement d'indemnités aux délinquants, les coûts de transport jusqu'au lieu de libération, et les autorisations médicales et dentaires; et approuve certaines dépenses en lien avec les délinquants.

Ressources techniques :

Utilise un ordinateur personnel et ses périphériques, de l'équipement de bureau standard, de même que des dossiers en format électronique ou imprimé, et assure la garde et l'entretien de ces ressources.

Conditions de travail

Environnement de travail physique :

Le travail implique une constante exposition aux bruits ambiants du bureau, au manque d'intimité, à des interruptions fréquentes et à l'éblouissement d'un écran d'ordinateur.

Le travail se déroule dans un environnement à accès contrôlé où les déplacements du personnel peuvent être limités par de multiples barrières et contrôles de sécurité.

Le travail implique des contacts rapprochés avec les délinquants, ce qui engendre souvent des risques d'exposition à des liquides organiques, à des biorisques et à des maladies transmissibles, de même qu'à des confrontations avec des délinquants atteints de maladie mentale et sous l'influence d'une substance, augmentant ainsi le risque de menaces directes et indirectes, d'intimidation et de violence pouvant entraîner la mort.

Le titulaire peut être amené à conduire et à se déplacer pour escorter et accompagner des délinquants vers certaines destinations précises, et pour superviser les réunions en présence de délinquants qui ont lieu au sein d'établissements, en divers lieux dans la collectivité ou dans des endroits éloignés, quelles que soient les conditions météorologiques et routières, ce qui peut entraîner des préjudices.

Environnement de travail psychologique :

Le travail peut entraîner un stress découlant du fait de devoir composer avec un milieu dynamique entraînant des priorités de travail changeantes, des échéanciers concurrents, des demandes urgentes, ainsi que par le fait de se voir scruté à la loupe ou de faire l'objet d'une attention négative des médias et du public, et de devoir défendre son jugement professionnel et ses décisions passées.

Le travail peut impliquer un stress post-traumatique ou un traumatisme causé par l'exposition aux comptes rendus de crimes et aux renseignements explicites violents contenus dans le dossier criminel, et par le fait d'être directement ou indirectement impliqué dans un incident grave, des menaces, des dangers et un environnement potentiellement dangereux.